

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT**

À l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, ce mardi 11 février 2014 à 20h au lieu ordinaire des séances, le centre des loisirs, sous la présidence du maire Eric Blanchard. Sont présents les conseillers(ères) suivants :

Madame Christine Ouellet,

Messieurs Jérôme Caron, Francis April, Denis Roy, Luc Veilleux

Line Caron, dg/sec-très. est aussi présente.

Absence motivée : Christiane Veilleux, conseillère

Le quorum étant constaté, le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance.

Le maire profite de l'occasion pour remercier les personnes qui ont réalisées les travaux dans la salle du conseil.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2014-020** Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉ**

### **PROCES-VERBAUX**

**ATTENDU QUE** les procès-verbaux reflètent les délibérations du conseil;

**2014-021** Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et il est résolu d'adopter les procès-verbaux des séances tenues les 14, 28 janvier 2014.

**ADOPTÉ**

### **APPROBATION DES COMPTES**

**2014-022** Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et il est résolu d'autoriser le maire et la dg/ sec.-très. à payer les comptes totalisant 98 986.52\$.

**ADOPTÉ**

Je, Line Caron, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les charges ci-haut mentionnées.

Fait suite la lecture de la correspondance.

**2014-023** **DON POUR L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL**

Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et résolu que la municipalité verse un don de 50\$ pour le Gala mérite scolaire qui aura lieu en juin à l'école Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles.

**ADOPTÉ**

**2014-024** **ADHÉSION**

Il est proposé par le conseiller Francis April et résolu que la municipalité de Saint-Clément renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'environnement du Bas St-Laurent au montant de 25\$ et que monsieur Luc Veilleux soit mandaté pour la municipalité lors de rencontre.

**ADOPTÉ**

### **PROJET SADC DES BASQUES**

**2014-025** **ATTENDU QU'**un projet a été présenté aux élus de la municipalité par le directeur de la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC des Basques;

**À CET EFFET**, il est proposé par le conseiller Denis Roy et résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte de participer à un projet pilote avec la SADC des Basques afin d'implanter des outils de

développement pour mettre en valeur notre municipalité dont le but principal est d'accroître la population.

**ADOPTÉ**

#### **ÉTUDE DE REGROUPEMENT EN INCENDIE**

**2014-026**

**ATTENDU QUE** les municipalités de la MRC des Basques se sont prononcées sur l'étude de régionalisation en incendie;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Clément dans sa résolution du 9 décembre 2013 avait conditionnellement accepté de participer à l'étude;

**À CET EFFET**, il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu que la municipalité de Saint-Clément participe à l'étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté des Basques et ce même si la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux se retire de l'étude du ministère.

**DE PLUS**, la municipalité de Saint-Clément s'engage à fournir au comité de pilotage toutes les informations nécessaires à l'élaboration de cette étude.

**ADOPTÉ**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

**ATTENDU QUE** le conseil de toute municipalité doit adopter à nouveau un code sur l'éthique et la déontologie après chaque élection générale;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été déposé lors de la séance du 14 janvier 2014;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**À CET EFFET**, il est proposé par le conseiller Francis April et il est résolu unanimement :

**2014-027**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Clément adopte le règlement portant le # 181 concernant le code d'éthique et de déontologie (version 2011), sans modification.

**ADOPTÉ**

#### **JOURNÉE DE LA RÉSISTANCE**

**2014-028**

Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte de participer à la Journée de la résistance et de déléguer monsieur Jérôme Caron au sein du comité organisateur (Coalition urgence rurale) de l'événement du 24 mai 2014.

**ADOPTÉ**

#### **FORMATION ADMQ**

**2014-029**

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu d'autoriser le maire à suivre la formation le 28 février à Rivière-du-Loup portant sur « les rôles et responsabilités des élus et des dg : l'envers du décor ». Le coût de l'inscription est de : 319.63\$ taxes incluses.

**ADOPTÉ**

#### **CHEMINÉE BAS-SAINT-LAURENT & CHEMIN DE ST-RÉMI**

**2014-030**

Il est proposé par le conseiller Denis Roy et résolu de reporter à la prochaine séance les deux sujets en titre considérant que des éléments sont à revoir avant de prendre une décision.

**ADOPTÉ**

## DÉPÔT DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES

Afin de se conformer à la loi sur les élections et référendum du Québec, je confirme que tous les élus ont déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires en date de la présente séance et que j'ai transmis cette information au MAMROT.

## PROCES-VERBAUX INTERNET

2014-031

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités au Québec diffuse les procès-verbaux sur le site internet;

**ATTENDU QUE** les élus désirent informer les citoyens de la gestion de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, Il est proposé le conseiller Jérôme Caron et résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte de mettre en ligne les procès-verbaux des séances du conseil sur le site de la municipalité.

**ADOPTÉ**

## RAPPORT DES COMITÉS

### SIGNATAIRES CAISSE DESJARDINS

**CONSIDÉRANT** l'élection par acclamation du maire en date du 16 janvier 2014;

2014-032

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Francis April et unanimement résolu :

**QUE** le maire, Eric Blanchard OU le maire suppléant ET Line Caron, dg/secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, conjointement, tous les documents relatifs pour la Municipalité de Saint-Clément et la Caisse Desjardins du Terroir basque.

**ADOPTÉ**

## AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2014-033

Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet d'ajourner au 13 février 2014 à 19h30 à la bibliothèque municipale.

**ADOPTÉ**

---

Eric Blanchard, maire

---

Line Caron, dg/sec-très.

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT

À l'ouverture de la séance ajournée du conseil, ce jeudi 13 février 2014 à 19h 30 et à laquelle les élus sont présents sous la présidence de Eric Blanchard , maire:

Madame Christine Ouellet,

Messieurs Jérôme Caron, Francis April, Denis Roy, Luc Veilleux

Absence motivée : Christiane Veilleux

### PROJET CENTRE DES LOISIRS

À l'ouverture des soumissions à 14h, jeudi le 13 février 2014, Trois soumissions ont été reçues : Construction Simon Lavoie inc. de Sainte-Françoise (93 490\$ + tx), Construction Serge Caron inc. de Saint-Antonin (60 998\$ + tx) et Construction Laurian April inc. de Saint-Antonin(53 812\$ + tx).

**Adjudication d'un contrat à Construction Laurian April inc. pour la rénovation et mise aux normes du centre des loisirs.**

**CONSIDÉRANT** l'autorisation de procéder par appel d'offres, par invitation, la rénovation et la mise aux normes du centre des loisirs ;

**2014-034**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu que la municipalité de saint-clément accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Construction Laurian April inc., pour les travaux de rénovations et la mise aux normes du centre des loisirs pour un montant de 53 812\$ plus taxes.

**QUE** Eric Blanchard et Line Caron respectivement maire et dg/sec-très. Soient autorisés à signer le contrat avec l'entrepreneur pour et au nom de la municipalité de Saint-Clément.

**ADOPTÉ**

#### **CHEMINÉE BAS-SAINT-LAURENT**

**2014-035**

Il est proposé par le conseiller Francis April et résolu que la municipalité de Saint-Clément renouvelle le contrat avec Cheminée BSL de Saint-Paul-de-la-Croix pour le ramonage des cheminées de la municipalité pour les trois prochaines années 2014 (21\$ plus taxes)-2015( 21.50\$ plus taxes)-2016(22\$ plus taxes) et accepte le devis technique des travaux exécutés.

**ADOPTÉ**

#### **CHEMIN DE ST-RÉMI**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du projet Chemin de Saint-Rémi, un sentier pédestre qui débute en Estrie, en passant par notre municipalité, pour se terminer en Gaspésie;

**2014-036**

Il est proposé par le conseiller Denis Roy et résolu que la municipalité de Saint-Clément donne son appui à la concrétisation du projet Chemin de Saint-Rémi.

**ADOPTÉ**

#### **NOMINATION D'UN NOUVEAU POMPIER**

Une demande a été formulée à la municipalité pour nommer un nouveau pompier afin de permettre le début de sa formation en 2014.

Le conseiller Francis April se retire des délibérations considérant son intérêt dans la nomination proposée.

Aucune décision n'a été prise, une rencontre aura lieu avec le directeur incendie.

#### **RENCONTRE AVEC LE COMITÉ DES LOISIRS**

Une rencontre aura lieu dans les prochaines semaines avec les membres du comité des loisirs pour faire une mise au point des responsabilités de chacun des organismes.

**2014-037**

#### **COMMUNIQUÉ MRC DES BASQUES**

Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Clément accepte d'inclure dans le journal local des communiqués en provenance de la MRC des Basques et ce à titre gratuit.

**ADOPTÉ**

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2014-038**

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et unanimement résolu de lever la séance à 23h10.

**ADOPTÉ**

---

Eric Blanchard , maire

---

Line Caron, dg/sec-très.